

1.2.4 Les limites de l'appel à un prestataire externe en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Certaines responsabilités de la maîtrise d'ouvrage ne peuvent pas être confiées à un prestataire externe dans le cadre d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit plus particulièrement de la responsabilité :

- de bonne fin du projet,
- des décisions administratives : passation de commandes, marchés, décision de choix de titulaire, etc.